

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CYRLAV

Version: 7

Date de révision: 30/01/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: CYRLAV
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Cire en émulsion

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Distributeur

REMA GROUPE
5 rue Charles François Daubigny.95870.BEZONS - France
Téléphone : +33 (0)1 30 61 32 08 Fax : +33 (0)1 39 61 82 72
contact@remagroupe.fr

Fabricant

SANI MARC
Rue de la Chênaie
F-76800 Saint Etienne de Rouvray France
Tél: +33 (0) 2 35 66 01 38
Mail : contact@sanimarc.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: 191273
1. 6. N° code du produit: 191273

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses

2. 2. Éléments d'étiquetage:

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

2. 2. 2. Mention de danger:

Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

EUH208 Contient du (de la) • Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2. 4. Autres dangers:

La préparation n'est pas classée comme dangereuse

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Émulsion stabilisée de polymères acryliques

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

• Méthoxy propoxy propanol
- N° CE: 252-104-2 - N° CAS: 34590-94-8
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)

- Divers :
VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 308

• Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 220-239-6] (3:1)

- N° Id: 613-167-00-5 - N° CAS: 55965-84-9

- Conc. (% pds) : 0 < C < 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH06 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - Tox. aiguë 2 - H301 - Tox. aiguë 3 - H311 - H331 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 * SGH05 - Corrosion - Corr. cut. 1B - H314

* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410

- (Skin Corr. 1B; H314: C >= 0,6% - Skin Irrit. 2; H315: 0,06% <= C < 0,6% - Eye Irrit. 2; H319: 0,06% <= C < 0,60% -Skin Sens. 1; H317: C >= 0,0015%)

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CYRLAV

Version: 7

Date de révision: 30/01/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|---|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Placer le sujet dans une zone aérée. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Laver à l'eau et au savon par précaution. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau puis se rendre si nécessaire chez un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | Les symptômes sont décrits à la rubrique 11. |
| 4. 2. 1. Inhalation: | Non Concerné |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Pas d'irritation de la peau. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Non déterminé. |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Avis aux médecins |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), poudre. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Porter un appareil respiratoire autonome. |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Eviter le contact avec la peau. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.
Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Pas de précautions particulières. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec
Conserver à l'abri du gel |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver à une température supérieure à 8°C |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Pas de produits incompatibles. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CYRLAV

Version: 7

Date de révision: 30/01/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisation professionnelle

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • Méthoxy propoxy propanol : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 308

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 308 mg/m³

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 65 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 37,2 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 15 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, à long terme, Ingestion: 1,67 mg/kg p.c. /jour

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 2. Protection des mains: gants: gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: vêtements de protection à manches longues

8. 2. 4. Protection des yeux: S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide

9. 1. 2. Couleur: blanc

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH: 7

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair: ne s'enflamme pas°C

9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable.

9. 1. 8. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

9. 1. 9. Densité relative (eau = 1): 1,022 +/- 0,5 à 20°C

9. 1. 10. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement miscible

9. 2. 2. Liposolubilité: Non concerné

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non Concerné

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CYRLAV

Version: 7

Date de révision: 30/01/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles:	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet de la préparation. Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Pas de données disponibles
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8 DL50: 9510 mg/kg (Lapin, mâle) (OCDE ligne directrice 402) Résultat: Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8 Résultat: Pas d'irritation des yeux (homme)
11. 2. 4. Ingestion:	Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8 DL50: > 5000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)
11. 3. Sensibilisation:	Non sensibilisant

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Données non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Code de l'environnement art. L541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets) - Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU:	sans
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CYRLAV

Version: 7

Date de révision: 30/01/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: La préparation n'est pas classée comme dangereuse.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:
16. 5. 1. Date de la première édition: 16/10/06
16. 5. 2. Date de la révision précédente: 18/05/17
16. 5. 3. Date de révision: 30/01/18
16. 5. 4. Version: 7
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 8-9-11-16
16. 6. Réalisé par: